## Annexe X

## RECOMMANDATION

## CONTRIBUTION DU PNUE AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE ET GESTION DU FONDS

La Réunion, saisie de la proposition de reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, note qu'elle n'a pas d'autre choix dans les circonstances actuelles que de demander une telle reconstitution, car elle considère que la poursuite des activités destinées à protéger la Méditerranée l'emporte sur toute autre considération. La Réunion regrette que la proposition préparée par le Bureau à la demande expresse de la deuxième Réunion ordinaire des Parties contractantes, qui a eu lieu à Cannes, n'ait pas été présentée à la Réunion ordinaire tenue à Genève en 1982, et qu'elle ait été distribuée tardivement à la troisième Réunion ordinaire pour examen, rejet ou acceptation. De ce fait, il n'a pas été possible de clarifier la situation avant de prendre une décision.

La Réunion prie instamment le Directeur exécutif du PNUE de reprendre l'examen du problème et de rétablir, dans ses propositions budgétaires au Conseil d'administration du PNUE, une contribution au Programme d'action pour la Méditerranée suffisamment importante pour compenser (au moins dans une proportion importante) le prélèvement considérable de 13 % sur les contributions des gouvernements au Programme d'action pour la Méditerranée à titre de commission.

La Réunion demande :

Au Bureau, de maintenir le contact le plus étroit possible avec le Directeur exécutif et les services compétents du PNUE dans la recherche de toute solution compatible avec les règles des Nations Unies qui permette de débloquer rapidement les contributions des Parties contractantes, d'une part, et d'alléger la commission de 13 % perçue sur ces contributions, d'autre part;

Aux Parties contractantes qui sont membres du Conseil d'administration du PNUE, de n'épargner aucun effort pour faire en sorte qu'une allocation appropriée soit prévue et approuvée pour le Programme d'action pour la Méditerranée dans le budget du PNUE pour 1984 et 1985.